

DOSSIER DE DEMANDE D'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Ce dossier contient :

- Une fiche de la procédure à suivre pour l'instruction du dossier
- Un formulaire de demande d'installation d'assainissement non collectif
- Les tarifs des différentes prestations
- La liste des bureaux d'études adhérant à la charte ANC du Finistère, des terrassiers et des vidangeurs du Cap-Sizun.
- Le procès-verbal de réception des travaux d'assainissement non collectif

À déposer à la mairie de la commune où sera réalisée l'installation :

- Le **formulaire de demande** complété.
- Une **étude de filière** comprenant : un plan cadastral de situation de la parcelle, un plan de masse de l'habitation figurant l'assainissement, un plan en coupe de la filière, une étude de sol.
- Si le projet accompagne une demande de permis de construire, **les plans du projet**.

Service d'assainissement non collectif

Tel. 02 57 56 02 00 / Mail : anc@cap-sizun.fr



MISE EN PLACE D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Démarches à mettre en œuvre

1 – L'étude de filière d'assainissement

L'utilisateur contacte un bureau d'études pour la réalisation d'une étude particulière à la parcelle (cf. [liste des bureaux d'études adhérant à la charte d'assainissement du Finistère](#)) qui contiendra une étude pédologique ainsi que la proposition de la filière d'assainissement la plus adaptée.

2 – Le dossier de demande d'installation

- L'utilisateur retire le dossier de demande d'installation d'assainissement non collectif en Mairie ou sur Internet : <http://www.cap-sizun.bzh>
- Il renseigne le formulaire de demande d'installation en reprenant essentiellement les éléments de l'étude de filière. *Si ce formulaire est rempli par un mandataire pour le compte de l'utilisateur, c'est ce dernier qui doit le signer.*
- L'utilisateur retourne à la Mairie le formulaire complété accompagné des pièces complémentaires demandées et notamment de l'étude de filière.

3– Le contrôle de conception

Il vise à valider l'adaptation de la filière d'assainissement projetée aux contraintes liées à la configuration de la parcelle et aux caractéristiques du logement.

- Le dossier de l'utilisateur est transmis à la Communauté de Communes pour instruction
- Le technicien communique son avis au Maire. Il pourra se rendre sur site en cas de doutes sur la filière préconisée afin de mieux en apprécier les contraintes.
- Le Maire informe l'utilisateur, la communauté de communes et le service instructeur du permis de construire de sa décision.

Si l'avis donné sur le projet est

CONFORME → L'utilisateur peut réaliser le dispositif *

NON CONFORME → Un nouveau projet doit être soumis

*L'utilisateur peut réaliser les travaux lui-même ou les faire réaliser par un entrepreneur (cf. [liste des terrassiers du Cap-Sizun](#)). Dans ce dernier cas, il fournira l'ensemble des informations à l'entrepreneur (étude particulière à la parcelle et avis du SPANC).

4 – Le contrôle de réalisation

Il permet d'apprécier la conformité de la réalisation vis-à-vis du projet validé lors du contrôle de conception, ainsi que la qualité des travaux effectués. Une ou plusieurs visites sur le site sont nécessaires. Elles seront précédées d'un avis préalable. La communauté de communes doit être informée de la date de travaux à l'avance pour pouvoir planifier l'intervention sous 48h.

- **L'utilisateur ou l'entrepreneur informe la Communauté de Communes du commencement des travaux. Un rendez-vous est pris**
- **Le technicien réalise le contrôle avant remblaiement**
- **Le technicien communique son avis technique au Maire sous forme de compte-rendu**
- **Le Maire informe l'utilisateur et la Communauté de Communes de sa décision.**

Si l'avis donné sur la réalisation est

CONFORME → L'installation peut être remblayée. Elle sera à nouveau contrôlée dans le cadre des contrôles de bon fonctionnement

NON CONFORME → Les travaux de mise en conformité correspondants sont à mettre en œuvre. Une contre-visite devra être réalisée.

-
- **L'utilisateur informe l'entrepreneur de la décision du SPANC et des éventuelles modifications à apporter.**
 - **Il est conseillé de compléter le [procès-verbal de réception de l'installation](#) et de la communiquer au SPANC après signature par les deux parties.**

À tout moment de la procédure, vous pouvez contacter le service ANC de la communauté de communes Cap-Sizun – Pointe du Raz :

Service d'assainissement non collectif

Tel. 02 57 56 02 00 / Mail : anc@cap-sizun.fr



FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ce document est à déposer à la mairie de la commune où seront réalisés les travaux.

Date de réception en mairie :

Pour remplir ce questionnaire vous pourrez utiliser les résultats de l'étude particulière de définition de filière et vous faire aider du concepteur ou du SPANC.

▪ **Nature des travaux**

- ☐ Construction neuve
- ☐ Rénovation ou transformation (avec permis de construire)
- ☐ Création sur locaux existants (sans permis de construire)

Dans les deux premiers cas, date de la demande du permis de construire :

Assainissement existant : ☐ oui ☐ non ancienneté :

DEMANDEUR (LE PROPRIÉTAIRE)
Nom, Prénom :
Adresse complète :
Commune : CP :
Adresse e-mail :
Téléphone (joignable en journée) :

SITUATION DU PROJET
Adresse complète :
Commune : CP :
Références cadastrales (sections et n° de parcelles) :

BUREAU D'ETUDES
Nom de l'organisme : Contact :
Adresse :
Tel. : E-mail :

INSTALLATEUR (si déjà choisi)
Nom de l'entreprise : Contact :
Adresse :
Tel. : E-mail :

LOCAUX À DESSERVIR

Attention : le dimensionnement de l'installation étant dépendant du nombre de pièces principales, il est important de considérer, dès la conception du projet, le potentiel de pièces principales maximal de la maison (exemple, si les combles sont aménageables, les compter dans le dimensionnement du dispositif). Sinon, l'assainissement sera limitant pour une éventuelle modification de l'habitation.

HABITATION

Nombre de logements :

Situation de l'occupation : ☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire ☐ Location

Nombre de pièces principales * :

Nombre de chambres :

** Sont considérées comme pièces principales, les pièces de séjour ou de sommeil de plus de 7m² (9m² en moyenne) et d'au moins 2.30m de hauteur sous plafond. (Réf : Annexe du décret n°2005-69 du 31/01/2005 relatives aux normes de surface et d'habitabilité...)*

AUTRES (COMMERCE, ATELIER, HÔTEL...)

Type d'activité :

Nombre d'utilisateurs : Présence de cuisine :

Nombre de chambres : Nombre de sanitaires :

Nombre de couverts :

Eaux usées autres que domestiques :m³/j Nature :

Alimentation en eau potable : ☐ Adduction publique ☐ Autre (préciser) :

TERRAIN RÉCEPTEUR DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT

Surface de la parcelle :m² Surface disponible pour l'assainissement :m²

Pente du terrain à l'endroit projeté pour l'implantation du dispositif :

Faible (<5%) ☐ Moyenne (entre 5 et 10%) ☐ Forte (>10%) ☐

Présence d'un point d'eau à proximité du dispositif : ☐ oui ☐ non

☐ Puits ou captage à..... mètres

☐ Forage (y compris géothermie) à.....mètres

☐ Cours d'eau à mètres

Usage de l'ouvrage ? ☐ Alimentation humaine ☐ Alimentation animale

☐ Autres :

Destination des eaux pluviales :

☐ Rejet en surface (fossé, caniveaux, ...)

☐ Infiltration sur la parcelle

☐ Rétention (cuve, mare, ...)

☐ Autre :

CARACTÉRISTIQUES DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT PROJETÉ

L'ensemble des eaux usées, eaux vannes (WC) et toutes les eaux ménagères (cuisine, eaux de lavages, ...) doit être recueilli, traité et évacué. Les eaux pluviales ne sont jamais admises dans l'installation.

FILIERES CLASSIQUES (*par épandage*)

PRÉ-TRAITEMENT

Ouvrage principal :

☐ Fosse toutes eaux de m³

☐ Pré-filtre intégré

☐ Autre (préciser) :

Équipements annexes

☐ Bac dégraisseur de L

☐ Toilettes sèches

☐ Autre (préciser) :deL

Pompe de relevage : ☐ Prévue ☐ Non prévue

Ventilation avec extracteur : ☐ Prévue ☐ Non prévue

TRAITEMENT

☐ Tranchées d'épandage

☐ Filtre à sable vertical non drainé

☐ Tranchées d'épandage en pente

Surface :m²

Longueur totale :m

Largeur du filtre : m

Nombre de tranchées :

Longueur du filtre :m

Longueur de chaque tranchée : m

☐ Lit d'épandage

☐ Tertre d'infiltration

Surface :m²

Surface au sommet :m²

Largeur :m

Largeur du tertre au sommet :m

Longueur :m

Longueur du tertre au sommet :m

Surface à la base :m²

FILIÈRES AGRÉÉES (*filtre compact, microstation, phyto-épuration*)

TRAITEMENT

☐ Filtre compact

☐ Micro-station

☐ Phyto-épuration

Marque :

Nom du dispositif :

N° d'agrément :

Capacité : (EH : équivalent habitant)

INFILTRATION	☐ Lit d'infiltration : surface :m ² ☐ Puits d'infiltration : surface :m ²
REJET	☐ Au réseau public d'eaux pluviales ☐ À la rivière / ruisseau ☐ Autre (préciser) :

Observations particulières

.....

.....

.....

.....

.....

Le demandeur s'engage sous sa responsabilité, à ne réaliser ou à ne faire réaliser l'installation de l'assainissement non collectif qu'après réception de l'autorisation du Maire, conformément au projet tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur.

Le demandeur s'engage à entretenir son installation.

Le demandeur autorise le technicien du SPANC à pénétrer sur la propriété pour exercer les missions du contrôle technique de l'assainissement non collectif qui lui sont confiées par la collectivité.

NOTA :

Le technicien du SPANC devra vérifier la conformité de la réalisation du dispositif à l'achèvement des travaux. Dans ce but, il devra être averti suffisamment tôt et impérativement avant tout recouvrement des ouvrages.

Fait à le

Tous les renseignements sont certifiés exacts.

Date et signature du demandeur,

Service d'assainissement non collectif

Tel. 02 57 56 02 00 / Mail : anc@cap-sizun.fr



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les tarifs 2024

Le SPANC est un service public à caractère industriel et commercial. Il nécessite un budget indépendant des autres dépenses de la collectivité. Afin d'équilibrer ce budget, le service doit être financé par une redevance perçue auprès des usagers qui bénéficient des prestations du SPANC.

		Tarifs €	
Redevance	Périodicité	1-20EH	21-199EH
Conception	À la demande	80	150
Réalisation	À la demande	120	250
Bon fonctionnement	5 ans après réalisation	100	100
Existant	Tous les 9 ans	120	200
Existant avec rejet d'eaux traités	Tous les 4/5 ans	60	100
Existant copropriétés	Tous les 3 ans	40	67
Vente	À la demande	120	200
Contre-visite	À la demande	50	50
Déplacement sans intervention	À l'occasion	30	30

2 catégories de tarifs

- **1 – 20 EH** : Assainissements d'une capacité inférieure à 20 équivalent-habitants, soit pour une maison individuelle moins de 20 pièces principales.
- **21 – 199EH** : Assainissements de 21 à 199 équivalent-habitants correspondant généralement à des campings, hôtels, restaurants, complexes sportifs....

Définitions des redevances

Conception : instruction de la demande d'installation d'assainissement.

Réalisation : contrôle des travaux d'installation avant remblaiement.

Bon fonctionnement : contrôle des assainissements récents l'année de leur cinquième anniversaire.

Existant : contrôle périodique des installations existantes depuis plus de 5 ans.

Existant avec rejet d'eaux traitées : contrôle périodique des installations avec rejet d'eaux traitées autorisé vers le milieu hydraulique superficiel.

Existant copropriétés : contrôle périodique des parties communes des installations des copropriétés.

Vente : contrôle préalable à la vente.

Contre-visite : vérification de l'exécution des travaux prescrits par le SPANC à la suite d'un contrôle.

Déplacement sans intervention : correspond à un déplacement du SPANC sans possibilité de réaliser le contrôle ou l'intervention prévue, par suite d'absence du propriétaire ou de son représentant à un rendez-vous fixé, ou de refus d'accès.

Liste des terrassiers du Cap Sizun

Entreprise	Responsable	Adresse		Tel fixe	Pble	email
ANDRO TP	ANDRO FREDERIC	KERGROAS	PONT-CROIX		06 47 01 31 30	andro.tp@orange.fr
ATP D'ARMOR	LE MOIGNE DAVID	TOULBROEN	PONT-CROIX	02 98 74 92 51	06 63 12 29 29	contact@atpdarmor.fr
CAP TERRASSEMENT	SIMON RONAN	KEROMEN - ESQUIBIEN	AUDIERNE	02 98 75 06 88	06 87 21 44 55	capterrassement@orange.fr
EAF	BREHONNET ANTHONY	KERVADEN	MAHALON	06 99 15 91 54	06 99 15 91 54	eaf.mahalon@gmail.com
GORAGUER TP	GORAGUER JULIEN	KERGONVAN	GOULIEN	02 98 70 16 79	06 77 98 67 95	julien.goraguer@orange.fr
LES CHANTIERS BRETONS	LORILLON PASCAL	ZA DE LESVENEZ	PLOUHINEC		06 15 75 14 52	leschantiersbretons@yahoo.fr
M&G PAYSAGES	CLAQUIN - VAUTERIN MICKAEL & GREGORY	ZA DE LESVENEZ	PLOUHINEC	02 98 74 88 27	06 33 98 61 19	contact@metg-paysages.com
PICHAVANT	PICHAVANT JEAN FRANCOIS	LARENVOIE	PLOUHINEC	02 98 75 01 35	06 76 47 07 60	jeanfrancoispichavant@yahoo.fr
PRIOL TP	PRIOL SEBASTIEN	KERMAVIOU	AUDIERNE		06 71 75 18 48	sebastien.priol@orange.fr
SARL KERIVEL	KERIVEL ARNAUD	KERVENARGANT	CONFORT MEILARS	02 98 74 27 32		contact@kerivel.com
LM	LANDREIN MICKAEL	ROUTE DE L'OCEAN	PRIMELIN		06 43 31 54 76	landrein@laposte.net
BZH TP	FRIANT JUDICAËL	9 ROUTE DES PINS	MAHALON		06 66 15 60 22	bzhtp.mahalon@gmail.com
GELLA TP	GELLA JEREMY	15 RUE DE KERMEZEVEN	PLOUHINEC	02 98 74 98 28	06 59 37 86 76	eurlgellatp@gmail.com
GORAGUER LOÏC	GORAGUER LOÏC	48 ALLEE DU POURQUOI PAS	BEUZEC-CAP-SIZUN		06 64 52 83 07	sasugoraguerloic@gmail.com

Liste des vidangeurs du Cap Sizun

Entreprise	Adresse		Tel	N° agrément
VIDA FOS	ZA de Lesvenez	PLOUHINEC	02 98 82 62 18	29-2010-04-01-V
ETA BOURDON	Lesvoalic	PLOUHINEC	02 98 70 71 82	29-2011-05-47-V

Mise à jour – Décembre 2023

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SPANC vous encourage à procéder à la réception des travaux avec l'installateur. Ce PV acte l'acceptation de l'ouvrage et marque le début des garanties. Merci de le retourner au SPANC après signature.

Je, soussigné(e) :, maître de l'ouvrage, après avoir
procédé à la visite des travaux effectués par l'entreprise :

.....
au titre du devis signé n° en date du relatif aux travaux d'assainissement non
collectif, déclare que :

La réception est prononcée sans réserve avec effet en date du :

**La réception est prononcée avec effet en date du : assortie des réserves mentionnées
dans l'état ci-dessous.**

**De plus, je déclare avoir reçu les informations nécessaires, de la part de l'entreprise, sur l'entretien
de mon dispositif d'assainissement non collectif.**

Fait à : le en exemplaires.

Signatures :

Le Maître d'ouvrage

L'entreprise

État des réserves

Nature des réserves :

.....

Travaux à exécuter :

.....

.....

Délais :

L'entreprise et le maître d'ouvrage conviennent que les travaux nécessités par les réserves ci-dessus,
seront exécutés dans un délai global de : à compter de ce jour.

Signatures :

Le Maître d'ouvrage

L'entreprise

PROCÈS-VERBAL DE LEVÉE DE RÉSERVES

Le maître d'ouvrage et l'entreprise, ci-contre désignés, constatent qu'il a été valablement remédié aux réserves mentionnées dans le PV de la réception en date du :

Fait à : Le :

Signatures :

Le Maître d'ouvrage

L'entreprise

À retourner à :

Service d'assainissement non collectif

Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz

Rue Renoir - BP 50, 29770 AUDIERNE

Mail : anc@cap-sizun.fr

